



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 5 novembre 2020

[...]

[...]

Objet : plainte relative à une lettre unilingue sur les achats groupés pour des panneaux solaires

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 30 octobre 2020, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte relative au fait que la ville de Renaix a uniquement distribué en néerlandais et non en français une lettre sur les achats groupés pour des panneaux solaires.

Dans votre lettre du 7 septembre 2020, vous avez communiqué ce qui suit à la CPCL (traduction) :

« L'administration municipale ne fait qu'appliquer la législation linguistique. Celle-ci prévoit que les avis destinés au public sont uniquement rédigés en néerlandais et qu'une traduction en français peut être obtenue sur demande. Nous respectons la législation et nous ne sommes pas au courant d'une demande que nous aurions reçu d'obtenir une traduction en français d'une lettre concernant des panneaux solaires. »

*
* *

La lettre sur les achats groupés pour des panneaux solaires est un avis ou une communication au public au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC). Cette lettre a, en effet, été rendue publique de manière générale aux habitants de la ville de Renaix et ne constitue pas un contact individualisé entre un service public et un particulier.

Conformément à l'article 11, § 2, alinéa 2 LLC, les avis et communications au public sont rédigés en français et en néerlandais dans les communes de la frontière linguistique, en accordant la priorité à la langue de la région.

La lettre sur les achats groupés pour des panneaux solaires aurait dû être rédigée tant en français qu'en néerlandais, en accordant la priorité au néerlandais.
La plainte est reconnue comme étant recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE